

Coronavirus (COVID-19)

Fiche réflexe de lutte contre la transmission du virus au poste de travail : bionettoyage systématique de précaution

- Compte tenu de la crise sanitaire liée au SARS-COV2, des connaissances actuelles sur la résistance du virus dans l'environnement et des recommandations du ministère de la santé, cette fiche réflexe a pour objectif d'expliquer les grands principes de précaution à mettre en œuvre afin de mitiger le risque lié à la circulation de ce nouveau virus.
- L'objectif du bionettoyage est de réduire la transmission du virus au niveau des postes de travail et des locaux communs. Si l'entretien des locaux communs (restauration, toilettes...) est réalisé par des prestataires privés, l'hygiène des postes de travail est de la responsabilité de chacun et doit être actuellement renforcée.
- Ce bionettoyage porte sur les postes de travail individuels et les postes partagés après chaque utilisation. Il concerne notamment les stations blanches, les téléphones et tous les outils quotidiennement utilisés ainsi que les véhicules.
- Le principe est de réaliser un bionettoyage sur les surfaces les plus fréquemment en contact avec les mains (poignées de porte, téléphones, souris, écrans, claviers, interrupteurs, commandes des moyens média, stylos et marqueurs de salle de réunion, volants, poignées de véhicule, accoudoirs, etc.).
- Ce bionettoyage est basé sur l'utilisation de lingettes pré-imprégnées de désinfectant virucide ou de papier essuie-tout imbibé de produit désinfectant ou de javel à 0,5%. Préalablement à leur utilisation, le personnel doit se laver les mains avec de l'eau et du savon ou en utilisant un soluté hydro-alcoolique (SHA). Ces lingettes sont passées sur les surfaces à bionettoyer et le résidu liquide peut, après quelques minutes de contact avec la surface, être essuyé si nécessaire. A l'issue, le personnel se lave à nouveau les mains selon le même protocole.
- Ces lingettes virucides doivent être passées sur les différentes surfaces au moins une fois par jour à l'issue de sa journée de travail et systématiquement pour tous les postes en commun après usage type station blanche, véhicule...
- L'application de ces recommandations est primordiale. C'est un élément majeur dans la lutte de la transmission du virus permettant ainsi de travailler dans des conditions assurant la sécurité de l'ensemble du personnel. Elle est de la responsabilité de chacun.
- En cas de nécessité (cluster de patients COVID+), des équipes spécialisées NRBC ou des prestataires privés pourront être amenés à intervenir pour réaliser une décontamination complète de locaux ou de véhicules.